



Quand peut on faire appel a un administrateur judiciaire

Par **gaby1**, le **07/03/2011** à **11:26**

Bonjour,

en 2001, mon ex quittait le domicile conjugal du jour au lendemain. 2007 jugement de divorce, 2010 le notaire fait l'état de la liquidation de la communauté et prend acte d'un désaccord entre conjoints, mon ex ne s'est pas présenté chez le notaire : arrêt maladie alors qu'il est à la retraite !

2011 rebelotte le dossier doit à nouveau passer au tribunal quand ?

Les biens : trois petits appartements, un est occupé et en bon état, les deux autres demanderaient des travaux, mais mon ex ne veut rien entendre, il veut les 2/3 des biens !!!

Mon avocate me dit d'attendre, bien sûr ce sont les procédures : procédures de la justice : le droit de donner à celui - homme ou femme - qui retarde les procédures de donner des délais supplémentaires ben voyons !!!

Donc les deux appartements ne peuvent être vendus mais comme ils ne sont pas habitués, ils se détériorent.

La justice suit son cours, lentement, mais en attendant rien ne peut être fait pour qu'ils soient vendus et les sommes bloquées en attendant le dénouement.

Dernièrement j'ai eu une énorme fuite d'eau dans un des deux appartements, mon ex a fait la sourde oreille, mais la compagnie des eaux allait couper l'eau à trois autres locataires avec des enfants en bas âge, donc j'ai dû faire faire les travaux (plus de 2000 euros) et trouver un

échancier pour payer la compagnie des eaux.

Alors que mes revenus sont très faibles

Merci de me répondre.